FORMULE 9

AVIS DE SUSPENSION D'UN ORDRE DE PAIEMENT

(Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires, L.N.-B. 2005, c.S-15.5, art.17(6)b))

	N ^o du dossier de la cour
	Nº du dossier du BEOA
DESTINATAIRE:	
SACHEZ QUE:	
L'ordre de paiement daté du, qui vous enjoint de déduire dues au payeur et exigibles par celui-ci et de les faire nances alimentaires, est suspendue à compter de la présente date.	e des paiements d'aliments à même des sommes parvenir au directeur de l'exécution des ordon
L'ordre demeurera suspendu jusqu'à ce que : • les sommes dues au payeur redeviennent mencer à déduire les sommes de façon périodique et les faire nances alimentaires, conformément aux conditions de l'ordre • vous receviez un ordre de paiement modifié, vous recommend dique et les ferez parvenir au directeur de l'exécution des ord ditions de l'ordre de paiement modifié; ou • vous receviez un avis de révocation d'un ordre de paiement.	de paiement; cerez alors à déduire les sommes de façon pério
Si l'emploi du payeur change, vous devez en informer le directeur sans	délai par écrit à l'adresse suivante :
Fait le20	
Directeur de l'exécution des ordonnances alimentaires 2020, ch. 24, art. 23	